



## Contrat non signé

-----  
Par Noname

Bonjour,

Je devais signer un CDI en boulangerie. On m'a fait commencé par un période d'essai. Je n'avais signé aucun contrat. Le contrat m'avait été envoyé par mail la veille mais je ne l'avais pas vu. Je devais le signer pour le sur lendemain.

J'ai fait ma journée de 6h de travail et j'ai souhaité arrêter (trop loin et finalement pas possibilité d'être logée à proximité).

Pour rompre le contrat et donner ma démission que dois-je faire ? Est-ce que ma journée doit être payée ?

Merci beaucoup

-----  
Par ESP

Bonjour,  
Il faudrait être plus précis, vous n'indiquez aucune date !